

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F - Rue Roland GARROS - Parc du Bois Cesbron - CS 60125 - 44 701 Orvault cedex 01 -☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL **DU MARDI 1er JUILLET 2014**

EÇU EN PREFECTURE NANTES, LE 15 1111 2014

2014-28 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU **TRESORIER**

L'an deux mille quatorze, le mardi 1er juillet, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 18 juin 2014, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 22 Votants 21

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Patrick LEHOURS, déléqué du collège électoral de Cœur Pays de Retz

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,

Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay,

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic

Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet

Madame Chantal PAILLUSSON, déléquée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléants présents :

Monsieur Jacques D'ESTEVE DE PRADEL, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Monsieur Jacky BANNWARTH, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (sans voix délibérative)

Monsieur Edouard NALEPA, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Titulaires absents:

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : Jean-Pierre POSSOZ

2014-28 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU TRESORIER

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées,

Pour faire suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est nécessaire que le comité se prononce sur l'indemnité de conseil allouée à M. le Trésorier du SYDELA.

M. Philippe ROLAIN, en poste depuis le 21 mai 2012 bénéficiait jusqu'à présent d'un taux d'indemnité annuelle au titre de ses missions de conseil de 100% du taux maximum autorisé.

Le comité décide :

 D'attribuer à nouveau à M. Philippe ROLAIN un taux d'indemnité annuelle au titre des missions de conseil à hauteur de 100% du maximum autorisé.

Pour : Contre : 12

Contre :

0

Abstentions: 9

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

NANTES, LE
1 5 JUIL, 2014